



Angers, le 25 novembre 2021

COLLEGE MONTAIGNE
1 Rue Cussonneau
49100 ANGERS
tél : 02.41.31.13.40
fax : 02.41.34.13.41
ce.0491028b@ac-nantes.fr

Compte rendu de Conseil d'administration Du 25 novembre 2021

Ordre du jour :

-Installation du C.A et des différentes commissions

Affaires Pédagogiques :

- Présentation de l'évaluation de l'établissement
- Convention avec le CRR
- Bilan des portes ouvertes

Affaires Financières :

- Budget 2022
- Tarif dégradation de matériel
- Délégation de signature pour la passation des marchés et contrats
- ~~Convention les 2 apaches~~
- Convention d'assistance informatique
- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques
- Modalités d'attribution des subventions du Fonds Social.
- DBM pour information n°6
- DBM pour vote

Quorum : 16 membres

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/11/2021

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES	ANNOTATIONS
<p>Le quorum est atteint, la séance est ouverte par Madame la Principale, à 18h06. M. Le Tallec est désigné secrétaire de séance. 16 membres sont présents.</p> <p><u>DELIBERATION N°1</u> Approbation de la liste des membres du CA 2021-2022 PERSONNES PRESENTES : 16 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p><u>DELIBERATION N°2</u> Approbation de l'organisation des conseils d'administration PERSONNES PRESENTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p><u>DELIBERATION N°3</u> Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2021 PERSONNES PRESENTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p><u>DELIBERATION N°4</u> Commission permanente : le nouveau décret supprime cette instance, sauf si le CA souhaite en installer une. Mme la Principale pointe l'inutilité d'une commission qui répèterait ce qui est décidé en conseil pédagogique puis présenté au CA. Les personnels en ont débattu et ne souhaitent pas la renouveler non plus. PERSONNES PRESENTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p><u>DELIBERATION N°5</u> Installation du Conseil de Discipline PERSONNES PRESENTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p><u>DELIBERATION N°6</u> Installation de la Commission éducative PERSONNES PRESENTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p><u>DELIBERATION N°7</u> Installation du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté PERSONNES PRESENTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p>Arrivée de Mme Thomas</p>

DELIBERATION N°8

Installation de la Commission Hygiène et Sécurité

PERSONNES PRESENTES : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°9

Report du vote de la convention avec le Conservatoire à Rayonnement Régional pour les trois prochaines années. Le vote sera à nouveau soumis au Conseil lorsque la question du contenu pédagogique aura été réglée : qui est chargé de l'enseignement du **codage** auprès des élèves en CHAM ?

PERSONNES PRESENTES : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Informations :

- **auto-évaluation de l'établissement** : le rapport sera à finaliser pour le mois de mars, pouvant éventuellement aboutir à des demandes de moyens supplémentaires selon les constats. Le comité de pilotage œuvre déjà activement à l'élaboration de questionnaires à destination de tous les usagers puis des groupes de travail se réuniront.

- **bilan de la soirée « portes ouvertes »** : nombreuses visites de parents dont les enfants sont à l'école Victor Hugo. En revanche, Mme la Principale s'interroge sur le faible nombre de visites issues des écoles les plus proches géographiquement (Fratellini et Larevellière). Mme Potot (conseillère municipale) félicite et remercie l'ensemble des équipes et personnels de l'établissement pour l'organisation et le contenu de cette soirée.

Départ de
Mme Thomas

DELIBERATION N°10

Approbation du budget 2022.

M. BINET présente un diaporama sur le budget prévisionnel 2022, y compris la tarification de la restauration.

PERSONNES PRESENTES : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°11

Approbation du remboursement des objets perdus ou dégradés. Le principe de remboursement retenu est de facturer les objets perdus ou dégradés au prix de remplacement.

PERSONNES PRESENTES : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Départ de
Mme Behré
Robinson

DELIBERATION N°12

Délégation de signature à Mme la Principale pour passer des marchés. Le Conseil d'administration donne délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

PERSONNES PRESENTES : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°13

Approbation de la convention d'assistance informatique (pour les postes administratifs) avec le Lycée Atlantique de Luçon.

PERSONNES PRESENTES : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°14

Approbation de la convention d'adhésion au paiement en ligne des dépenses publiques. Les familles auront la possibilité de payer leur facture de restauration via un système de télépaiement.

PERSONNES PRESENTES : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°15

Approbation de la répartition de l'attribution des fonds sociaux 2022. La subvention des fonds sociaux sera réparties à hauteur de 60 % pour le fonds social des cantines et à hauteur de 40 % pour le fonds social collégiens.

PERSONNES PRESENTES : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour information :

Information au Conseil d'administration de la décision modificatrice budgétaire n°6 pour information.

Ouverture de recettes « subvention FSCH » de 4484,67 € suite à l'achat d'un distributeur de plateaux.

Ouverture de recettes « loyers COP » de 13 324,55 € pour des dépenses de 3330,88 € d'entretien COP, 1000,00 € de produits d'hygiène, 1600,00 € de fournitures administratives, 2000,00 € de maintenance, 2288,00 € de chauffage, 800,00 € d'eau et 2305,67 € d'électricité.

M. BINET informe que les crédits des loyers n'ont pas été ouverts par la procédure adaptée. L'ouverture doit être réalisée par une décision budgétaire modificatrice pour vote et non pour information.

Cette décision budgétaire modificatrice pour information sera annulée par la réalisation d'une nouvelle décision budgétaire modificatrice de -13324,55 €.

DELIBERATION N°16

Approbation de la décision budgétaire modificatrice pour vote n°7.

Ouverture de recettes « loyers COP » de 13 324,55 € pour des dépenses de 3330,88 € d'entretien COP, 1000,00 € de produits d'hygiène, 1600,00 € de fournitures administratives, 2000,00 € de maintenance, 2288,00 € de chauffage, 800,00 € d'eau et 2305,67 € d'électricité.

PERSONNES PRESENTES : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à : 19h32

Mme la Principale : N. LISCOET

Le Secrétaire de séance : R. Le Tallec



A handwritten signature in cursive script, appearing to read "R. Le Tallec".